



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lille, le 10 septembre 2020

Le Préfet de la région Hauts-de-France

La Rectrice de région académique
Rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

Le Recteur de l'académie d'Amiens

À

Messieurs les présidents d'université
Mesdames et Messieurs les directeurs et directrices de
grandes écoles
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
S/c Madame et Messieurs les DASEN

DRAIO
Délégation de Région
Académique à
l'Information et à
l'Orientation

Réf. : DRAIO L 20-330

Dominique Lévêque
DRAIO
Lydie Bochet
DRAIO Adjointe

Mél : [draio@region-
academique-hauts-de-
france.fr](mailto:draio@region-academique-hauts-de-france.fr)

Rectorat de Lille
144 rue de Bavay
BP 709
59033 Lille Cedex
03.20.15.66.05

Rectorat d'Amiens
20 boulevard d'Alsace-
Lorraine
80063 Amiens Cedex 9
03.22.82.39.20

SGAR
Secrétariat Général pour les
Affaires Régionales

Dossier suivi par :
Florence Ferrandi
Téléphone : 03.20.30.51.15
Mél. :
[florence.ferrandi@hauts-de-
france.gouv.fr](mailto:florence.ferrandi@hauts-de-france.gouv.fr)

12, rue Jean sans Peur
CS 20003

**Objet : Lancement du nouveau dispositif « cordées de la réussite » -
Campagne de Labellisation rentrée 2020**

Référence : instruction interministérielle « Égalité des chances - Cordées de la
réussite » du 21 juillet 2020, parue au BO du 27 août 2020.

Messieurs les présidents d'université
Mesdames et Messieurs les directeurs et directrices de grandes écoles
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

**Dès cette rentrée 2020, les « cordées de la réussite » et les « parcours
d'excellence » fusionnent en un seul dispositif sous l'appellation « cordées de
la réussite ».**

Ce nouveau dispositif interministériel est piloté par le Ministère de l'Éducation
nationale, de la jeunesse et des sports et le Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation, en lien avec l'Agence nationale de la cohésion des
territoires.

Cette évolution a pour objectif de créer un véritable continuum de la classe de 4^e au
lycée jusqu'à l'enseignement supérieur et de faire de l'accompagnement à
l'élaboration du projet d'orientation, un levier central de l'égalité des chances.

Ces nouvelles cordées de la réussite sont destinées avant tout aux élèves scolarisés
en éducation prioritaire, aux élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de
la ville (QPV) ou à ceux originaires d'une zone rurale et isolée. Les lycéens
professionnels constituent également un public cible.

La cordée repose sur le partenariat entre, d'une part, une « tête de cordée » qui peut
être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités) ou un
lycée comportant une Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles ou une Section de
Technicien Supérieur et, d'autre part, des établissements dits « encordés » (collèges
et lycées de la voie générale, technologique et professionnelle). Dans ce cadre, les
proviseurs de lycée préparant aux baccalauréats technologiques sont encouragés à
poursuivre ou à nouer un partenariat avec les directeurs d'Institut Universitaire
de Technologie.

En 2019-2020, la région académique comptait 32 cordées labellisées qui s'adressaient à un public scolaire de près de 10 000 élèves et de plus de 7 000 élèves engagés dans un parcours d'excellence. Notre ambition, en région académique, est de développer fortement les cordées de la réussite en doublant, à terme, le nombre de bénéficiaires à la fois dans les réseaux d'éducation prioritaire et parmi les élèves éloignés des métropoles.

Pour relever ce défi, à l'heure où les inégalités sociales et territoriales se trouvent aggravées par la crise sanitaire, nous vous invitons à rejoindre, dès à présent, le réseau des « cordées de la réussite ».

Pour cela, nous lançons une nouvelle campagne de labellisation.

Les dossiers de candidature seront élaborés conjointement par les établissements du secondaire et les établissements d'enseignement supérieur et seront déposés par l'établissement « tête de cordée » sur le portail Dauphin avant **le vendredi 9 octobre 2020**.

Les demandes annuelles de co-financement (MENJS, MESRI et politique de la ville) seront instruites par nos services avec une répartition des crédits qui se fera courant novembre.

Afin de vous accompagner dans la construction de projets communs, une réunion de lancement sera organisée courant septembre. Par ailleurs, les coordonnateurs de bassin seront mobilisés pour mettre en œuvre une approche territoriale de ces nouvelles cordées.

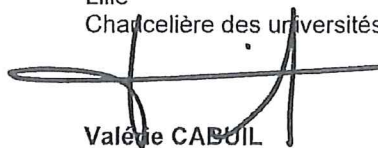
Nous savons pouvoir compter sur votre engagement pour faire de ces nouvelles cordées un levier essentiel de notre politique de région académique qui vise un meilleur taux d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur et une plus forte ambition scolaire de tous les jeunes, collégiens et lycéens.

Le Préfet de la région
Hauts-de-France



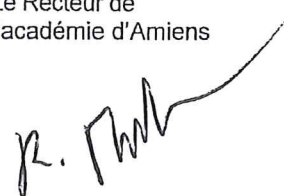
Michel LALANDE

La Rectrice de région
académique
Rectrice de l'académie de
Lille
Chancelière des universités



Valérie CABUIL

Le Recteur de
l'académie d'Amiens



Raphaël MULLER

Annexes :

- L'instruction interministérielle « Égalité des chances - Cordées de la réussite » du 21 juillet 2020, parue au BO du 27 août 2020
- Les modalités de mise en œuvre des cordées (critères d'éligibilité, appel à projet et calendrier)
- La demande de labellisation et subvention – Annexe 1, à joindre sur le portail *Dauphin*
- La composition de la cordée – Annexe 2, à joindre sur le portail *Dauphin*
- La notice d'utilisation du portail *Dauphin*